

MESDECHETS PRO.FR

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 S'INSCRIRE

- Pour utiliser le service vous devez au préalable demander votre inscription. Rendez-vous sur www.mesdechetspro.fr puis suivez les instructions (ou renvoyez le formulaire de demande d'inscription ci-après). Vous devrez notamment renseigner toutes les informations relatives à votre société. Munissez-vous notamment d'un document attestant votre **immatriculation Siret** ou **Siren** (formulaire K, Kbis...).
- Votre demande d'inscription sera ensuite validée par les services de Grenoble-Alpes Métropole dans les 48h.
- Une fois votre inscription validée, vous recevez par courrier postal les badges **indispensables pour entrer en déchèterie et enregistrer vos dépôts**, ainsi que les codes d'accès nécessaires à l'utilisation du service en ligne.



2 DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Lors de votre passage en déchèterie vous devez présenter votre badge au gardien avant de décharger vos déchets.
- Vous effectuez votre dépôt.
- Le gardien de déchèterie passe votre badge sur un terminal (connexion sans contact).
- Les caractéristiques de votre dépôt (nature et volume des matériaux) sont enregistrées par le gardien lors de cette connexion.



3 CONSULTER VOTRE COMPTE / PAYER VOS FACTURES

- Une fois votre dépôt enregistré, vous pouvez consulter son relevé sur le site www.mesdechetspro.fr dans votre espace personnel.
- Une facture est générée mensuellement, que vous pouvez alors régler en ligne, **via une interface de paiement sécurisée.**



QUESTIONS PRATIQUES

DOIS-JE OBLIGATOIREMENT AVOIR UN BADGE POUR ALLER EN DÉCHÈTERIE ?

Oui. À compter du 17 juin 2014, tous les professionnels de l'agglomération doivent posséder un badge pour effectuer leurs dépôts.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE SUIS PAS INSCRIT ?

Votre dépôt sera enregistré sur un bon papier et vous devrez vous acquitter de frais de gestion complémentaires d'un montant de 10 €.

QUE SE PASSE-T-IL SI J'AI OUBLIÉ MON BADGE ?

Votre dépôt sera malgré tout enregistré informatiquement, mais vous devrez vous acquitter de frais de gestion complémentaires d'un montant de 5 €.

MA SOCIÉTÉ PEUT-ELLE DISPOSER DE BADGES SUPPLÉMENTAIRES ?

Oui. Trois badges sont envoyés lors de la première demande. Vous pouvez ensuite faire une demande de badges supplémentaires dans votre espace personnel (tarif : 5 € TTC par badge supplémentaire).

COMMENT SUIS-JE FACTURÉ ?

À partir du 1^{er} octobre 2014, vos factures seront éditées mensuellement. Si le montant mensuel de vos dépôts est inférieur à 50 €, il sera reporté et cumulé avec la facture du mois suivant. Une facturation trimestrielle sera toutefois appliquée, même si le montant reste inférieur à 50 €.

MESDECHETS^{PRO}.FR

»»» GESTION DES DÉPÔTS PROFESSIONNELS DANS LES DÉCHÈTERIES
DE LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU SERVICE

Merci d'envoyer cette demande d'inscription à l'adresse suivante :

Grenoble-Alpes Métropole
Direction de la Collecte et du Traitement des déchets «Mesdechetspro.fr»
3 rue Malakoff - CS 50053 - 38031 Grenoble Cedex

ÉTABLISSEMENT

Raison sociale

Enseigne (nom usuel)
(Facultatif)

Statut Société / entreprise Association
 Collectivité locale Agriculteur
 Auto entrepreneur Artisan

Siret Code APE (NAF)

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone Fax

Nom du contact

Mail du contact

SUITE AU VERSO >



ADRESSE DE FACTURATION (à remplir si différente)

Raison sociale

Enseigne (nom usuel)

(Facultatif)

Statut Société / entreprise Association
 Collectivité locale Agriculteur
 Auto entrepreneur Artisan

Siret Code APE (NAF)

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone Fax

Nom du contact

Mail du contact

➤ **Merci de fournir un document attestant votre immatriculation Siret ou Siren (formulaire K, Kbis...)**

BADGES D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

3 badges gratuits, les badges supplémentaires seront facturés 5 euros.

JE SOUHAITE DISPOSER DE BADGES SUPPLÉMENTAIRES.

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et du protocole de sécurité des déchèteries et m'engage à les respecter.

Documents disponibles sur www.lametro.fr/decheterie



MESDECHETS**PRO**.FR

C'EST UN BADGE ÉLECTRONIQUE

+ UN SITE INTERNET DE PAIEMENT EN LIGNE

Grâce au service mesdechetspro.fr :

- Accédez aux **22 déchèteries** de la métropole grenobloise
- Faites enregistrer précisément chaque **dépôt effectué**
- Vérifiez en ligne **vos activités de dépôts**
- Suivez vos **états de facturation**
- Payez vos **factures en ligne**

IMPORTANT

À COMPTER DU **17 JUIN 2014**, L'UTILISATION DU SERVICE **MESDECHETS**PRO**.FR** EST **OBLIGATOIRE** POUR LES PROFESSIONNELS DÉSIRANT ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE.



Renseignez-vous !

[WWW.MESDECHETSPRO**.FR](http://WWW.MESDECHETSPRO.FR)**

0 800 500 027

(appel gratuit depuis un poste fixe)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

**PROFESSIONNELS,
ENTREPRENEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS, VOUS UTILISEZ
LES DÉCHÈTERIES DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE ?**

**VOUS DEVEZ SOUSCRIRE AU SERVICE
MESDECHETSPRO.FR**



ACCÈS EN DÉCHÈTERIE / ENREGISTREMENT DES DÉPÔTS / PAIEMENT EN LIGNE

Mesdechetspro.fr, c'est un service dématérialisé
pour le suivi et la facturation de votre activité en déchèterie

**INSCRIPTION
GRATUITE**